

# ENTRE NOUS...

LE RENDEZ-VOUS  
TRIMESTRIEL D'INFORMATION  
DIALOGUE SOCIAL  
& VIE AU TRAVAIL\*

# #1

Oct.  
2018

Sécurité | Respect de l'Autre | Esprit Pionnier | Force de la Solidarité | Goût de la Performance

## ÉDITO

Rares sont les entreprises au dialogue social aussi dense que le nôtre, et qui concluent un si grand nombre d'accords collectifs sur des thèmes variés. C'est une bonne chose, car le dialogue social participe à la performance de l'entreprise et au bien-être des salariés.

Au gré des nouvelles mesures sociales collectives, il nous semblait important que chacun des 18 000 salariés du Socle social commun puisse bénéficier d'un point d'information. C'est l'objet de cette nouvelle lettre, *Entre Nous*, que vous retrouverez chaque trimestre, et dès lors que l'actualité sociale le justifie.

2018 est d'ores et déjà une année riche en négociations et en accords majeurs :

- un accord Intéressement/ Participation pour les années 2018/2020 afin d'associer

davantage les salariés à la performance de l'entreprise ;

- un accord pour adapter le fonctionnement du dialogue social à la réforme du Code du travail afin de simplifier et de permettre une meilleure compréhension du rôle des instances.

Prochamment, nous conduirons des négociations sur le handicap, sur l'égalité femme-homme dans l'entreprise et sur les salaires. Enfin, au-delà du Socle social commun, nous négocierons un accord mondial sur la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Les prochaines élections professionnelles seront un grand rendez-vous à ne pas manquer. Y participer c'est *in fine* voter pour soi, c'est choisir d'être représenté au plus près de ses convictions et de ses aspirations.

Le résultat au premier tour déterminera quels syndicats

présents à la table de la négociation vous représenteront. Tous les syndicats n'auront pas le même poids dans la négociation. Un résultat inférieur à 10 % des suffrages exprimés exclura un syndicat des futures négociations. De plus, un accord ne pourra être conclu que si la somme des syndicats signataires représente plus de 50 % des votes.

Tout nouvellement en charge des relations sociales Groupe, je vais donc prendre part à ces sujets qui approchent. Je m'attacherai à y apporter pragmatisme et sens de la concertation... avec la volonté de vous tenir régulièrement au courant.

À bientôt et bonne lecture.

**Gilles Noguérol**

Directeur des Relations sociales Groupe

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

# Plus vous voterez, mieux vous serez représentés !

### 1

Vous voterez pour élire les membres d'une instance unique : le Comité social et économique (CSE) de votre établissement.

### 3 ans 1/2

Les représentants du personnel seront désormais élus pour une durée de 3 ans 1/2.

### 50%

Désormais, la part de représentativité syndicale passe de 30 % à 50 % pour valider un accord.

#### Dates des élections

- UES Marketing & Services : du 1<sup>er</sup> au 16 octobre.
  - UES Amont-Global Services-Holding : du 3 au 18 octobre.
  - UES Raffinage-Pétrochimie : du 5 au 16 octobre.
- Vous pourrez voter soit par voie électronique, soit à l'urne.

## NOUVEL ACCORD INTÉRESSEMENT 2018-2020

### Les points à retenir

Pour vous associer davantage à la performance du Groupe, un nouvel accord Intéressement a été signé en mai dernier par CAT, la CFDT, la CFE-CGC, et la direction. Voici les points à retenir.

L'enveloppe maximale passe désormais à 11 % de la masse salariale.

#### Certains critères ont été améliorés :

- les critères Sécurité TRIR et Accidents mortels sont maintenant communs à tous les salariés du Socle social commun ;
- les critères économiques sont révisés avec des seuils plus favorables pour les salariés.

#### De nouveaux critères, évalués localement, sont pris en compte dans le calcul :

- le critère RSE afin de prendre en compte et de reconnaître l'investissement des

salariés dans l'un des quatre axes d'engagement solidaire de Total Foundation : la sécurité routière, les forêts et le climat, l'éducation et l'insertion des jeunes, le dialogue des cultures et patrimoine ;

- le critère de performance afin d'associer les salariés au plus près des réalités du terrain.

 Plus d'informations sur WAT/Les RH & moi

## FORMATION

### Ne perdez pas vos heures de formation DIF acquises

Tous les ans, vous acquérez des heures de formation grâce au CPF (Compte personnel de formation), dispositif appelé auparavant DIF. Pour bénéficier de vos heures acquises au titre du DIF, pensez à les

transférer dans votre espace personnel CPF ([www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)). Vous en bénéficierez jusqu'au 31 décembre 2020.

 Plus d'informations sur WAT/Les RH & moi

## COMPTE ÉPARGNE TEMPS

### Comprendre ce qui change

Depuis la signature de l'avenant à l'accord Compte Épargne Temps par CAT, la CFDT, la CFE-CGC, le SICTAME-UNSA et la direction :

- Je peux alimenter mon CET au cours de deux périodes plus longues : du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai et du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre ;
- cette année, j'ai la possibilité de placer des jours CET des années précédentes dans le PERCO (dans la limite de 10 jours dans l'année) en bénéficiant d'un abondement de 25 % ;
- Je peux à tout moment, sous réserve de l'accord de ma hiérarchie, transformer des jours CET en congés payés ;
- Je continue d'acquérir des congés payés en consommant mes jours CET ;
- Je peux à tout moment faire don d'un jour placé dans mon CET à un autre salarié ;
- Je pourrai consulter sur mon BSI le caractère monétisable de mes jours CET.

## CSE

### Un accord ambitieux qui va renouveler le dialogue social

Les organisations syndicales CAT, CFDT, CFE-CGC et la direction ont signé un accord ambitieux qui va profondément renouveler le dialogue social autour d'une instance unique de représentation du personnel, le Comité social et économique (CSE). Cet accord améliore significativement les dispositions légales autour des lignes directrices suivantes :

- la santé, la sécurité et les conditions de travail (SSCT) occuperont une place de première importance dans le dialogue social ;

- l'organisation de la représentation du personnel sera simplifiée avec le regroupement des trois instances actuelles au sein du Comité social et économique ;
- la mise en place de dispositifs innovants permettra une meilleure reconnaissance du mandat syndical et des mandats des représentants du personnel.

 Plus d'informations sur WAT/Les RH & moi

## AGENDA SOCIAL

### Octobre

Élections professionnelles

### 4<sup>e</sup> trimestre

Nouvel accord Handicap France  
Nouvel accord égalité femme-homme dans l'entreprise  
Négociation sur les salaires

## MON AGENDA

### Octobre à novembre

Je m'exprime sur les points du pacte d'engagement lors des ateliers ou grâce à la plateforme numérique.

### Octobre

Je reste attentif aux prochaines évolutions de mon régime de retraite supplémentaire RECOSUP.

### Octobre

Je vote pour élire les représentants du personnel au Comité social et économique (CSE) de mon établissement.

### 3 au 18 octobre

Je vote par voie électronique pour élire les membres des conseils de surveillance des fonds d'épargne salariale Total.

### 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre

J'alimente mon Compte Épargne Temps.